



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

### Votre afficheur peut être trompeur

**CANDIAC, le 24 mars 2021** – À l'occasion du mois de la prévention de la fraude qui est souligné chaque année au mois de mars, la Régie de police Roussillon avec l'aide du Service de police de Châteauguay, la Sûreté du Québec de la MRC Beauharnois-Salaberry et la Table de concertation des aînés Beauharnois-Salaberry désire sensibiliser la population à un stratagème qui frappe toutes les générations soit l'utilisation de l'afficheur présentant de façon trompeuse des numéros de téléphone d'organismes tels que les Services de police, les Agences gouvernementales, les institutions bancaires, etc, dans le but d'arnaquer la population. C'est un fait, les fraudeurs sous le profil de faux policiers, faux conseillers ou faux représentants, ont recours à des applications ou logiciels malveillants pour tromper leurs victimes.

L'affiche « Votre afficheur peut être trompeur » fut créée dans le but de sensibiliser et d'informer la population sur les précautions à prendre pour se protéger contre cette fraude :

- Ne supposez jamais que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact;
- Ne divulguez jamais votre numéro d'assurance sociale. En vertu de la loi, seuls les organismes gouvernementaux, votre employeur (au moment de l'embauche) ou votre institution financière peuvent l'exiger;
- Ne donnez pas vos renseignements personnels et vos informations bancaires par téléphone, sauf si c'est vous qui téléphonez une source sûre;
- Méfiez-vous si on vous demande de payer des frais par courriel, par téléphone, par message texte;
- N'envoyez jamais d'argent à quelqu'un que vous ne connaissez pas et en qui vous n'avez pas confiance. Les agences gouvernementales ne demandent jamais de payer en bitcoin ou cartes prépayées.

Les affiches seront distribuées dans les résidences pour personnes âgées, les institutions bancaires, les pharmacies et divers commerces.

Les citoyens canadiens perdent des millions de dollars chaque année en raison d'arnaques complexes et de plus en plus diversifiées. En 2020, le Centre antifraude du Canada (CAFC) a reçu 101 483 signalements de fraude représentant des pertes totales de près de 160 millions de dollars. De plus, 67 294 signalements ont été faits par des entreprises et des consommateurs canadiens, dont les pertes déclarées s'élèvent à plus de 104,2 millions de dollars. On estime que moins de 5% des victimes de fraude font un signalement au CAFC.

Pour davantage d'informations, consultez le <https://antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>

Si vous croyez avoir été victime de fraude, communiquez avec la Régie intermunicipale de police Roussillon au 450 638-0911

-30-

Section relations médiatiques  
514 918-4483

Communiqué: 2021-015

Page 1